



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024



ID : 077-217701226-20241216-DEL_16DE24__8-DE

Délibération n° 08

Date de convocation

04.12.2024

Date d'affichage

10.12.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 35

Objet : Cession d'une partie de la parcelle AB 355 Rue de Lieusaint (Terrain Galilée) .

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX – Mme J. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. METRAL BORNET par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. FC. YOUNBI NGAMO par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE.

Monsieur Sylvain ROUILLIER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Michel GUILBOT, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Par courrier du 19 juillet 2024, la société Four Stones Promotion a fait connaître son souhait d'acquérir une partie de la parcelle AB 355 intégrée à l'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) Galilée pour y réaliser un projet immobilier résidentiel d'environ 140 logements.

Par délibération n°6 du 18 novembre 2024, le conseil municipal a constaté la désaffectation du terrain et a prononcé son déclassement du domaine public communal pour l'intégrer au domaine privé.

La commune doit procéder à la division du terrain par le dépôt d'une déclaration préalable pour détacher le lot à céder d'une surface d'environ 10 000 m². Un lot d'une surface d'environ 2000 m² sera conservé pour y bâtir un équipement. Le plan du projet

de division est annexé à la présente délibération.

Il est proposé de délibérer pour autoriser la division du terrain et la cession du lot C pour un montant de 4 162 000 € suivant l'offre d'achat de Four Stones Promotion et l'avis du Domaine sur la valeur vénale du 23 septembre 2024.

Au vu de ces éléments, je vous propose de délibérer pour autoriser la division et la cession du lot C de la parcelle AB 355.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L 2141-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.3211-14 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Combs-la-ville approuvé le 29 avril 2024 et notamment l'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) Galilée ;

VU la délibération du conseil municipal du 18 novembre 2024 approuvant la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle AB 355 ;

VU l'avis du Domaine du 23/09/2024 estimant la valeur vénale à 4 170 000 € avec une marge d'appréciation de plus ou moins 10% ;

VU l'offre d'achat de Four Stones Promotion en date 19 juillet 2024 ;

VU le projet de plan de division du 14 novembre 2024 ;

VU l'avis de la Commission Aménagement et Développement Durable,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT que le conseil municipal a constaté la désaffectation du terrain et a prononcé son déclassement du domaine public communal pour l'intégrer au domaine privé ;

CONSIDERANT que la société Four Stones Promotion a fait connaître son souhait d'acquérir une partie de la parcelle AB 355 concernée par l'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) Galilée pour y réaliser un projet immobilier résidentiel d'environ 140 logements ;

CONSIDERANT que pour réaliser cette vente, la Ville doit procéder à la division du terrain par le dépôt d'une déclaration préalable pour détacher le lot à céder d'une surface d'environ 10 000 m²,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la division de la parcelle AB 355 en 2 lots à bâtir.

DECIDE de céder le lot C d'une surface d'environ 10 000 m² à Four Stones Promotion pour un montant de 4 162 000 €.

PRECISE que les taxes, droits, frais et honoraires annexes de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision, notamment la déclaration préalable de division, la promesse de vente et l'acte authentique.

AUTORISE Four Stones Promotion à déposer toute autorisation de construire nécessaire à la réalisation du projet précité préalablement à la signature de l'acte authentique de vente.

Combs-la-Ville, le 16 décembre 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Sylvain ROUILLIER

POUR : 29

CONTRE : 4 (Mme L. Massé – Mme A. Adjéli – M. P. Pelloux – Mme J. Pelloux)

ABSTENTIONS : 2 (M. B. Vrignaud – M. S. Rouillier)

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 077-217701226-20241216-DEL_16DE24__8-DE

